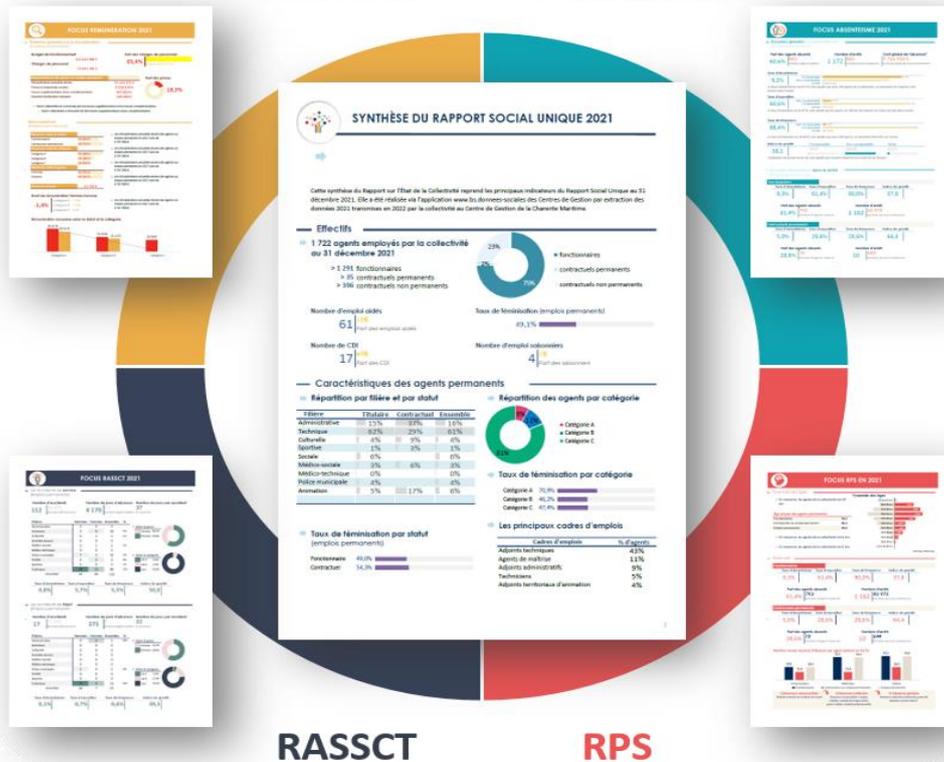


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



RASSCT

RPS

COMMUNE DE BEUVRY

2024



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



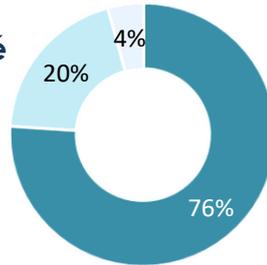
Exemple de synthèses

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

➔ 142 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 108 fonctionnaires
- > 28 contractuels permanents
- > 6 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emploi aidés

1 | 1%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

61,8%

Nombre de CDI

5 | 18%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

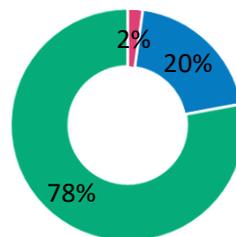
2 | 1%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	21%	4%	18%
Technique	56%	54%	56%
Culturelle	10%	32%	15%
Sportive	2%		1%
Sociale	2%	4%	2%
Police municipale	2%		1%
Animation	6%	7%	7%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 33,3%

Catégorie B 44,4%

Catégorie C 67,0%

➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	46%
Adjointes administratifs	14%
Assistantes d'enseignement artistique	11%
Agents de maîtrise	8%
Adjointes territoriaux d'animation	5%

➔ Taux de féminisation par statut

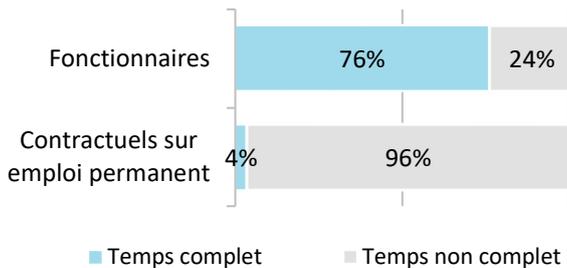
(emplois permanents)

Fonctionnaire 60,2%

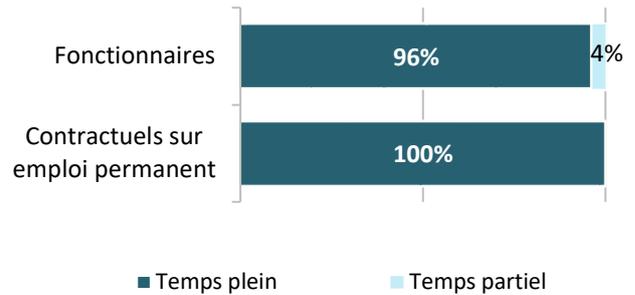
Contractuel 67,9%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



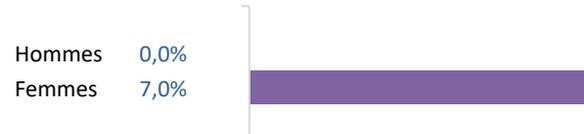
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sportive	50,0%	Administrative	100,0%
Sociale	50,0%	Culturelle	100,0%
Culturelle	45,5%	Sociale	100,0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



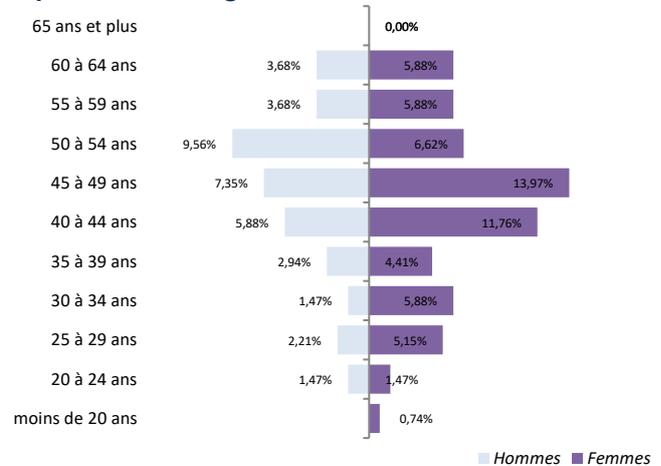
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,5
Contractuels sur emploi permanent	34,3
Emplois permanents	45,6

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 116,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	94,7
> Contractuels sur emploi permanent	16,6
> Contractuels sur emploi non permanent	5,4

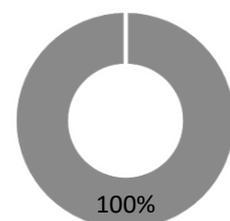
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	3,0
Catégorie B	16,2
Catégorie C	92,2

Positions particulières

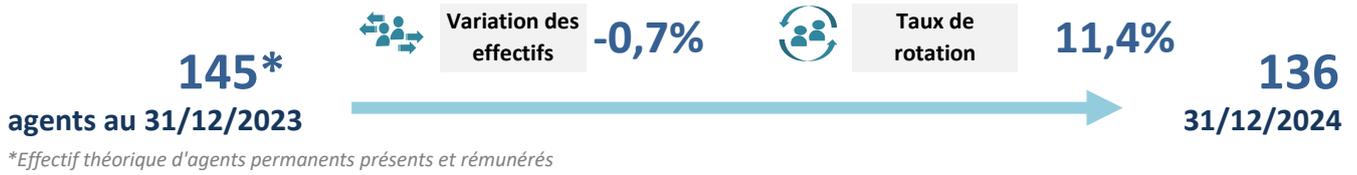
4,2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



16 départs

15 arrivées

Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	63%
Départ à la retraite	31%
Mutation (changement de collectivité)	6%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	

Principaux motifs (arrivées nettes)

Remplaçants	60%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	20%
Voie de mutation	20%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

56,5%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

5,6%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne*

0,9%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	-	
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

-

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 58% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	8 963 823 €	Charges de personnel*	5 214 673 €	➔	Soit 58,17 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	3 442 133 €	Rémunération statutaire	2 755 628 €
		Primes	607 806 €
		SFT*	29 880 €
		HSC	61 170 €
		NBI*	21 820 €
		IR*	23 673 €

*uniquement des fonctionnaires

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	65 612 €	-	42 086 €	-	28 937 €	s
Animation	-	-	s	-	28 393 €	s
Culturelle	-	-	36 837 €	s	30 050 €	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	40 264 €	-
Sociale	-	-	-	-	s	s
Sportive	-	-	s	-	-	-
Technique	s	-	s	-	29 032 €	24 883 €
Moyenne toute filière	66 721 €	-	37 965 €	-	29 329 €	24 413 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,65 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	18,02%
Contractuels sur emploi permanent	1,84%
Emplois permanents	17,65%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 3 719,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ Un allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s		20 700 €	0 €	0%	-	-		-	-	
Catégorie B	4 824 €	65 €	1%	7 567 €	0 €	0%	s	s		s	s	
Catégorie C	2 003 €	22 €	1%	2 039 €	19 €	1%	356 €	0 €	0%	259 €	0 €	0%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 21,1 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 9,9 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,78%	2,72%	5,16%	14,57%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,22%	2,72%	7,88%	14,57%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12,12%	2,84%	10,21%	10,57%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 42,96 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

➔ 21 accidents du travail déclarés

15,4 accidents du travail pour 100 agents permanents

32 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 86% des accidents du travail concernent la filière Technique

Filière

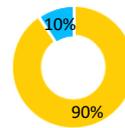
86%

10%

5%

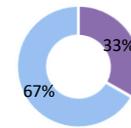
■ Technique ■ Administrative ■ Culturelle ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Type d'accident



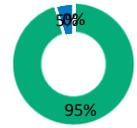
■ Trajet
■ Service

Genre



■ Femmes
■ Hommes

Catégorie



■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

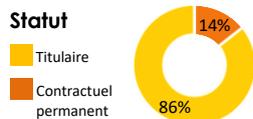
Nombre de BOETH sur emploi permanent

14 | 11,0% Part des BOETH sur emploi permanent

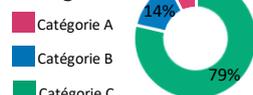
Genre



Statut



Catégorie



■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C

Prévention et risques professionnels

➔ 3 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 22 591 €

Formations 7 670 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail 14 921 €

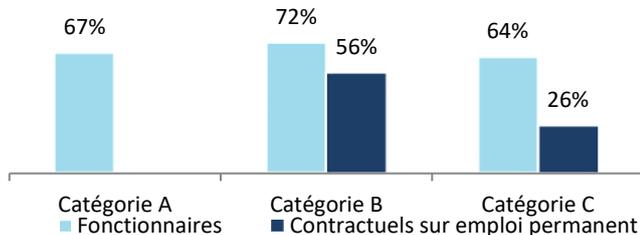
- ▶ Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- ▶ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✗
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✗
- ▶ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- ▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

Formation

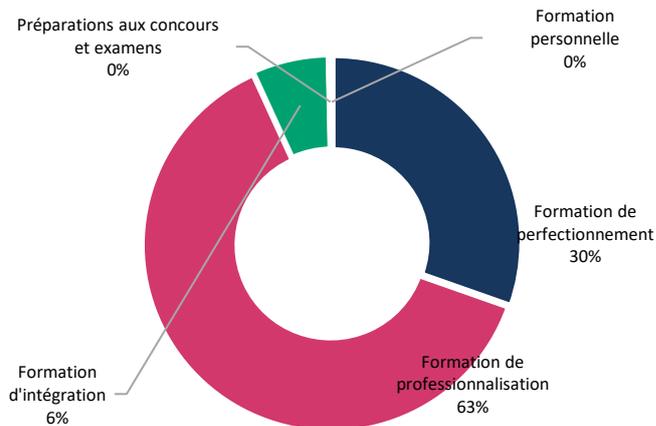
➔ 60% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 58,3% Hommes 61,5%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



➔ Répartition selon le type de formation



Le budget consacré à la formation est de **39 886 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFTP au titre de la cotisation	70,3%
Autres organismes	17,3%
Formation des apprentis	6,0%
Frais de déplacement	0,3%
CNFTP au-delà de la cotisation	6,0%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFTP cotisation obligatoire	79,0%
Autres organismes	19,7%
Collectivité	0,0%
CNFTP au-delà de la cotisation	1,3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	267 €	82 €
Nombre de bénéficiaires	67	105

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	4
CAP	0
CCP	0

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : mai 2025

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

88,2% | 120
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

122 | 3 948
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tout statut*

514 990 €
5,75% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme



Le taux d'absentéisme est de 10 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 10 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition



Le taux d'exposition est de 88 %, cela signifie que 88 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence



Le taux de fréquence est de 90 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 90 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*



L'indicateur de gravité est de 34, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 34 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
10,2%	90,7%	93,5%	39,9

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

90,7% | 98
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

101 | 3 669
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
1,7%	78,6%	75,0%	8,4

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

78,6% | 22
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

21 | 279
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*
65 ans et plus		
60 à 64 ans	20,9%	76,9%
55 à 59 ans	7,8%	84,6%
50 à 54 ans	13,7%	95,5%
45 à 49 ans	5,3%	82,8%
40 à 44 ans	9,1%	100,0%
35 à 39 ans	1,2%	40,0%
30 à 34 ans	5,0%	160,0%
25 à 29 ans	4,1%	80,0%
20 à 24 ans	0,5%	50,0%
moins de 20 ans		

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 20,95%
 ▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 30 à 34 ans avec 160%

Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	3,8%	72,8%	44,1%	18,9
Pour accidents du travail imputables au service	1,3%	11,0%	10,3%	43,5
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,7%	0,7%	7,0
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	0,4%	0,7%	0,7%	189,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	1,7%	2,2%	2,2%	280,3
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	1,0%	1,5%	1,5%	256,0
Pour maternité et adoption (1)	0,1%	0,7%	0,7%	35,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,7 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1,1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,4 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **3,8%**
- ▶ Taux d'exposition **44,1%**
- ▶ Taux de fréquence **72,8%**
- ▶ Gravité **18,9 jours par arrêt**
- ▶ **60** agents absents pour maladie ordinaire
46 fonctionnaires 14 contractuels permanents

Part des agents absents

44,1% | **64**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

99 | **1 886**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires **42,59%** Contractuels permanents **50,00%**

Selon le genre

Femmes **50,00%** Hommes **34,62%**

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	5,1%
55 à 59 ans	4,2%
50 à 54 ans	4,7%
45 à 49 ans	2,1%
40 à 44 ans	6,1%
35 à 39 ans	1,0%
30 à 34 ans	3,3%
25 à 29 ans	3,4%
20 à 24 ans	0,5%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 40 à 44 ans, soit 6,1%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **1,3%**
- ▶ Taux d'exposition **11,0%**
- ▶ Taux de fréquence **11,8%**
- ▶ Gravité **41,2 jours par arrêt**
- ▶ **15** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
13 fonctionnaires 2 Contractuels sur emploi permanent

Part des agents absents

11,0% | **16**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

16 | **674**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires **12,12%** Contractuels permanents **2,84%**

Selon le genre

Femmes **7,14%** Hommes **17,31%**

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	7,9%
55 à 59 ans	3,5%
50 à 54 ans	0,2%
45 à 49 ans	0,2%
40 à 44 ans	0,6%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,6%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 7,9%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	3,1%
▶ Taux d'exposition	4,4%
▶ Taux de fréquence	4,4%
▶ Gravité	257 jours par arrêt
▶ 6 agents absents	
6 fonctionnaires	

Part des agents absents

4,4% | 6
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

6 | 2 374
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires: 5,56%
Contractuels permanents: 0,00%

Selon le genre

Femmes: 3,57%
Hommes: 5,77%

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	7,7%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	8,6%
45 à 49 ans	2,8%
40 à 44 ans	2,2%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 50 à 54 ans, soit 8,6%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,1%
▶ Taux d'exposition	0,7%
▶ Taux de fréquence	0,7%

Part des agents absents

0,7% | 1
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 35

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,2%
▶ Taux d'exposition	27,9%
▶ Taux de fréquence	0,0%

Part des agents absents

27,9% | 38
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 100

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

▶ Taux d'absentéisme	14,6%
▶ Taux d'exposition	0,2%
▶ Taux de fréquence	0,2%
▶ Gravité	64,0
▶ 4 agents absents	

Part des agents absents

66,7% | 4
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

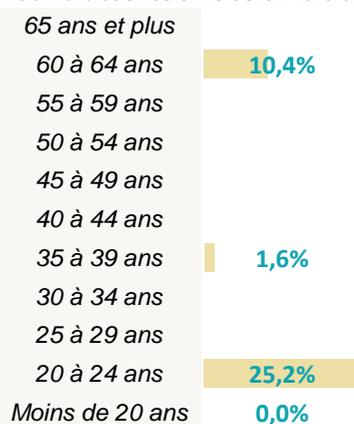
5 | 320
Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes	Hommes
100,00%	60,00%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge



Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	14,6%
› Taux d'exposition	0,1%
› Taux de fréquence	0,2%
› Indice de gravité	63,8

Part des agents absents

83% | 5
Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 319

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,0%
› Taux d'exposition	0,0%
› Taux de fréquence	0,0%
› Indice de gravité	0,0

Part des agents absents

0,0% | 0
Nombre d'agents absents

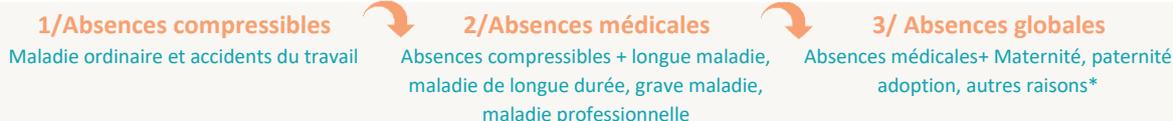
Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

3 "groupes d'absences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

▸ Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	<i>Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.</i>

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.</i>
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent</i>
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	<i>Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.</i>

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **mai 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

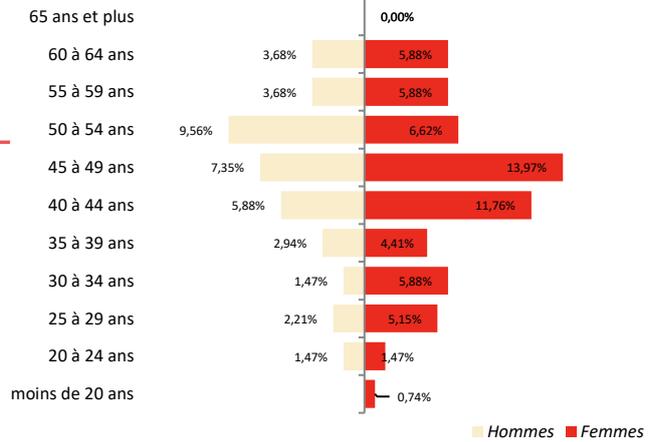
Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,5
Contractuels sur emploi permanent	34,3
Emplois permanents	45,6

► En moyenne, les fonctionnaires ont 48 ans

► En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 34 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
10,2%	90,7%	93,5%	39,9

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

90,7% | **98**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

101 | **3 669**
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
1,7%	78,6%	75,0%	8,4

*Durée moyenne des arrêts

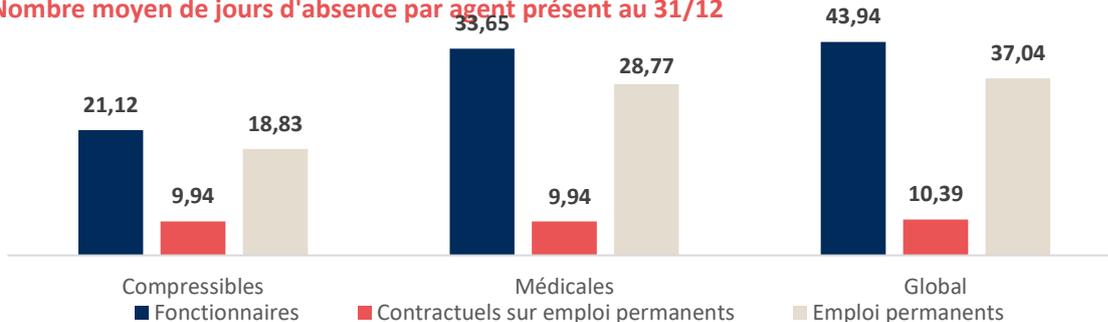
Part des agents absents

78,6% | **22**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

21 | **279**
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Technique	83,4
Sportive	59,5
Police municipale	30,5
Femmes	73,6
Hommes	15,0
Fonctionnaires	18,4
Contractuels permanents	182,6

Télétravail

La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

depuis leur domicile ou un autre lieu privé	14
un jour par semaine	14
de manière ponctuelle	9
sur des jours flottants	9
de manière régulière	5
Administrative	7
Technique	5
Animation	1

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



Le taux de rotation s'élève à 11,4%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 11,76 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	15,0
Accident de trajet	1,0
Maladies professionnelles	0,0
ATI** au cours de l'année	0,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjointes techniques	85,9%	39
Agents de maîtrise	13,1%	29
Adjointes administratifs	1,0%	4

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2024)	✓
Existence d'un plan de prévention des RPS	✗
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✓
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR)	✗
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

77

7 670 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

14 921 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	6	0 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	2 100 €	35	60 €
Formation dans le cadre des habilitations	5 570 €	36	155 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	7 656 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	7 265 €		

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année	6
Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0
Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0
Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

- Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	117
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

- Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **mai 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Version 1



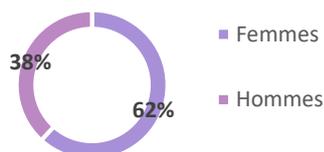
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

→ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **84 femmes et 52 hommes sur emploi permanent.**

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 1 agents sur emploi fonctionnel dont 0 femmes et 1 hommes.

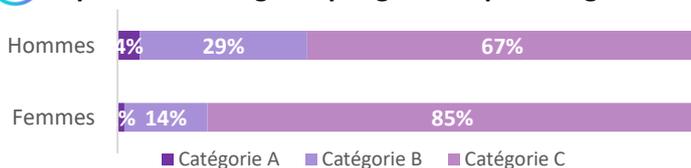
→ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

40,2 fonctionnaires hommes
54,5 fonctionnaires femmes
6,1 contractuels hommes
10,5 contractuelles femmes

→ Taux de féminisation par statut



→ Répartition des agents par genre et par catégorie



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

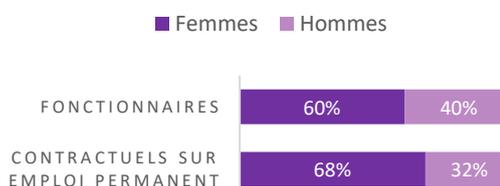
Catégorie	Taux de féminisation
Catégorie A	33%
Catégorie B	44%
Catégorie C	67%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

→ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des **Adjoints territoriaux d'animation***

1	Adjoints territoriaux d'animation	86%
2	Adjoints administratifs	84%
3	Adjoints techniques	67%
4	Assistants d'enseignement artistique	33%
5	Agents de maîtrise	27%

→ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes

77% titulaires 23% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

89% CDD 11% CDI

➤➤➤ Hommes

83% titulaires 17% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

67% CDD 33% CDI

→ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	79%	21%
Technique	59%	41%
Culturelle	45%	55%
Sportive	50%	50%
Sociale	100%	
Police municipale		100%
Médico-sociale		
Médico-technique		
Animation	78%	22%
Incendie		

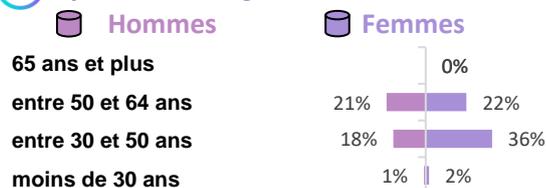
→ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des **Agents de maîtrise***

1	Agents de maîtrise	73%
2	Assistants d'enseignement	67%
3	Adjoints techniques	33%
4	Adjoints administratifs	16%
5	Adjoints territoriaux d'animation	14%

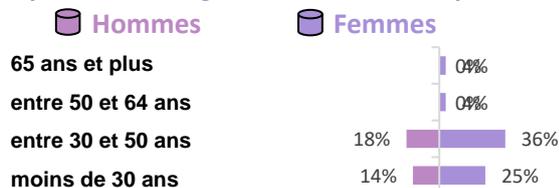
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	49,7	34,7	46,9
Hommes	47,7	33,6	44,7

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

Vacataires	
Saisonniers*	100%
Apprentis	

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

17% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation

→ Femmes

Hommes

→ Femmes

Hommes

→ Femmes

Hommes

→ Femmes

Hommes

Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

» Femmes «

49%

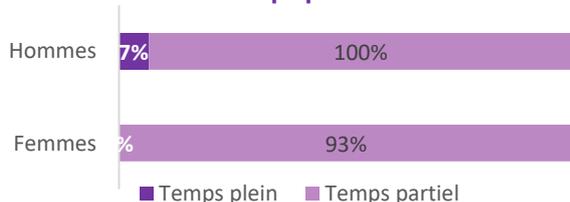
» Hommes «

23%

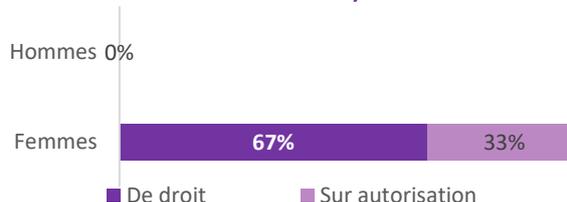


La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



100% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,2%	6,6%
Ensemble	5,1%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	6,8%	10,4%
Ensemble	8,2%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	7,2%	10,6%
Ensemble	8,5%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,2%	1,1%
Accidents de trajet	0,0%	-
ASA	0,1%	0,1%
Grave maladie		
Longue, grave maladies	0,6%	1,1%
Maladie longue durée	-	0,4%
Disponibilité d'office-santé	1,0%	-
Maladie ordinaire	2,4%	1,4%
Maladie professionnelle	0,0%	0,0%
Maternité et adoption	0,1%	-
Naissance ou adoption	-	0,0%

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

24,9 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

38,0 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents en 2024

1 congés maternité ou adoption

0 congé paternité ou adoption

Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

21 accidents du travail

16,7 accidents du travail pour 100 femmes

13,5 accidents du travail pour 100 hommes

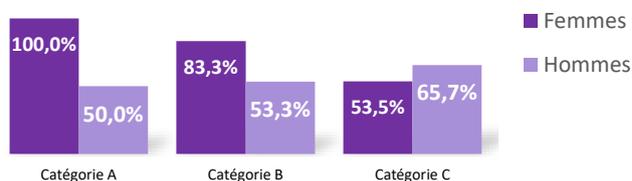
127 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

547 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

108 départs en formation concernant des agents permanents

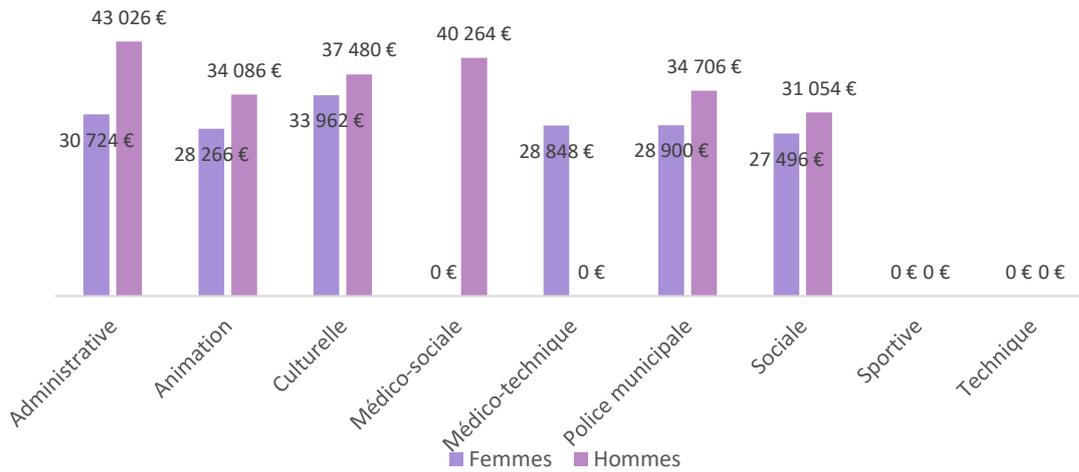
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



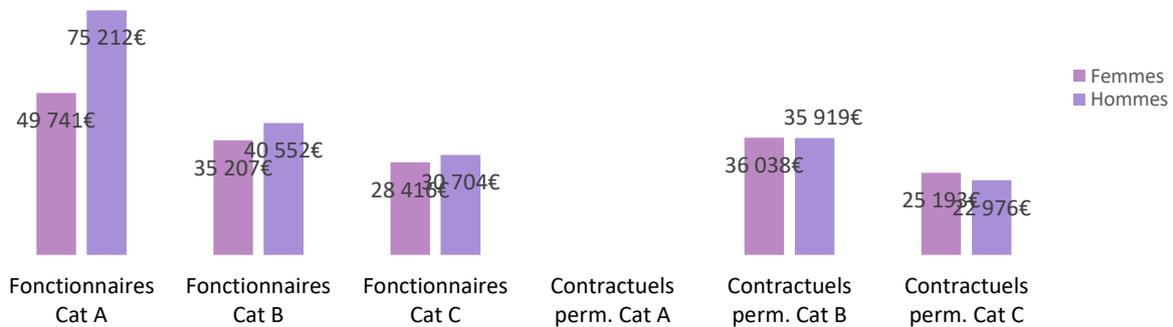
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	81 483 €	s	47 156 €	39 345 €	28 831 €	28 432 €
Animation	-	-	45 349 €	31 439 €	21 644 €	27 280 €
Culturelle	-	-	37 480 €	35 843 €	-	30 050 €
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	34 706 €	-	-	-
Sociale	68 940 €	-	-	-	-	27 496 €
Sportive	-	-	0 €	0 €	-	-
Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ **Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière**

Filières	Fonctionnaires						
	Catégorie	Femmes			Hommes		
		A	B	C	A	B	C
Administrative	s	9 797 €	2 590 €	19 800 €	14 360 €	2 238 €	
Animation	-	4 367 €	2 568 €	-	14 400 €	-	
Culturelle	-	2 987 €	1 793 €	-	960 €	-	
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-	
Médico-technique	-	-	-	-	-	-	
Police municipale	-	-	-	-	-	-	
Sociale	-	-	1 793 €	-	-	-	
Sportive	-	1 793 €	-	-	3 600 €	-	
Technique	-	-	1 708 €	21 600 €	11 591 €	2 195 €	

Filières	Contractuels sur emploi permanent						
	Catégorie	Femmes			Hommes		
		A	B	C	A	B	C
Administrative	-	-	-	-	-	-	
Animation	-	-	-	-	-	-	
Culturelle	-	-	-	-	-	-	
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-	
Médico-technique	-	-	-	-	-	-	
Police municipale	-	-	-	-	-	-	
Sociale	-	-	-	-	-	-	
Sportive	-	-	-	-	-	-	
Technique	-	-	s	-	-	-	

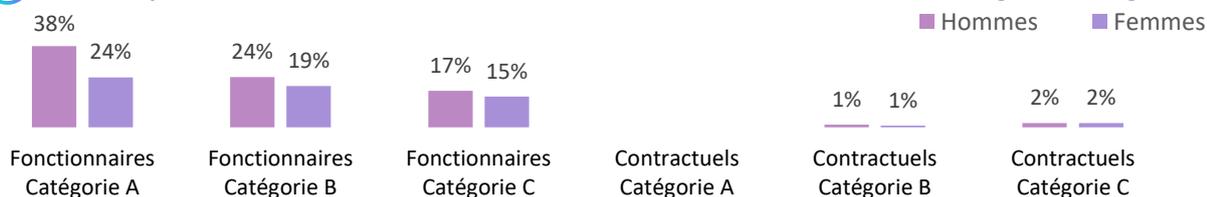
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie**

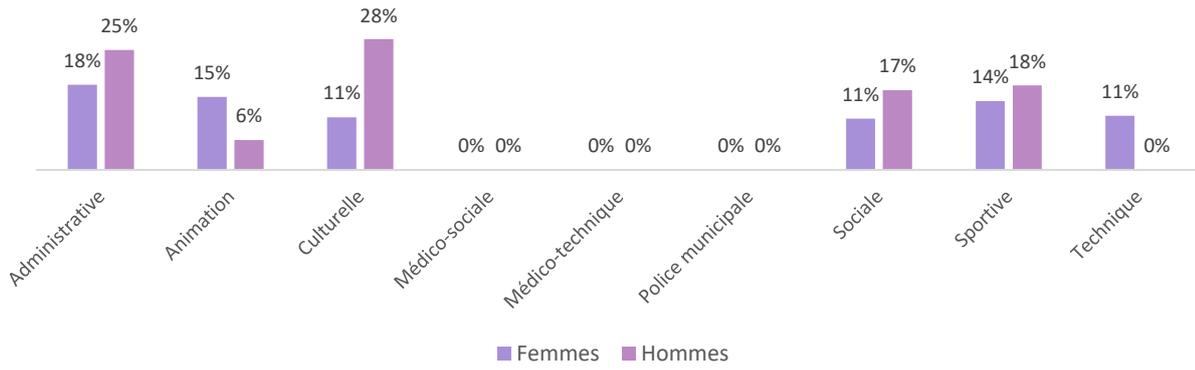
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	38%	24%	34%	30%	15%	15%
Technique	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	6%	10%	-	14%
Sportive	-	-	-	-	28%	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	11%
Police	-	-	-	-	-	-
Incendie	39%	-	33%	-	15%	11%
Animation	-	-	-	-	-	-

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre**



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



Date de publication : mai 2025



FOCUS REMUNERATION 2024

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

8 963 823 €

Charges de personnel

5 214 673 €

Part des charges de personnels

58,2% | 55,0%
Moyenne de la strate (2023)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	3 442 133 €
Primes et indemnités versées	607 806 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	61 170 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	21 820 €

Part des primes



- ▶ Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- ▶ Votre collectivité a rémunéré 3 719 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	31 793 €
Contractuels permanents	25 916 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	66 721 €
Catégorie B	37 701 €
Catégorie C	28 558 €

Moyenne selon le genre

Hommes	33 431 €
Femmes	29 120 €

Moyenne globale 30 916 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

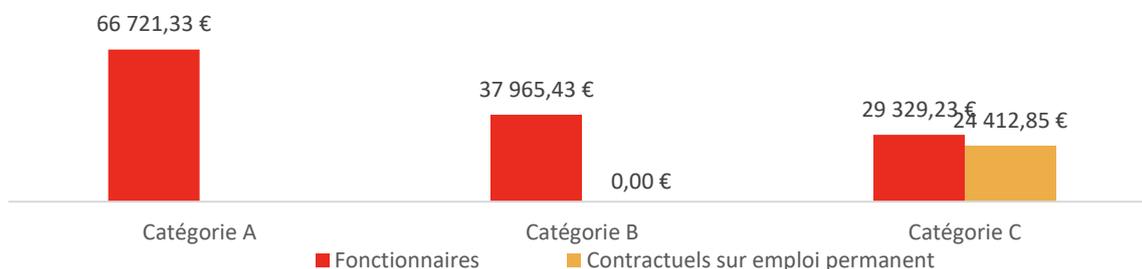
- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 31 793 €
- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 28 558 €
- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 29 120 €
- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute est de 30 916 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-51,2%
Catégorie B	-13,1%
Catégorie C	-6,2%

- ▶ L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



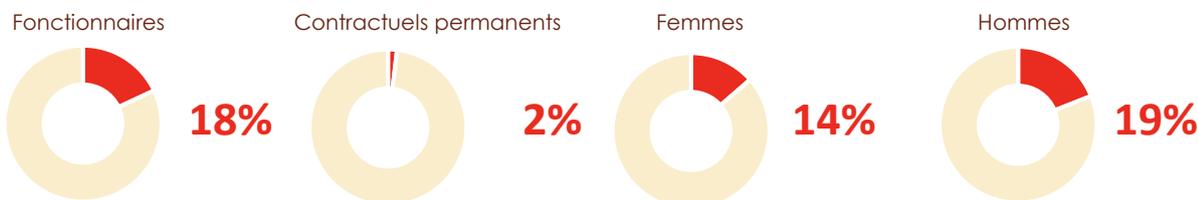
Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

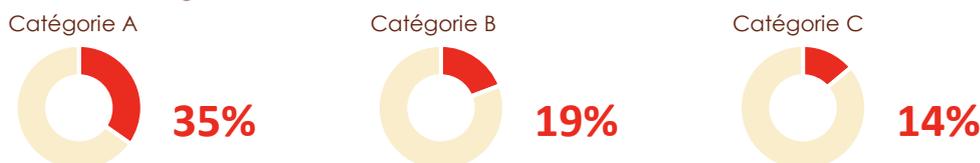
	Rémunération statutaire	2 755 628 €
Rémunération annuelle brute :	Primes	607 806 €
	SFT*	29 880 €
	HSC	61 170 €
	NBI*	21 820 €
	IR*	23 673 €
3 442 133 €		

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	s	s	s	s	28 432 €	28 831 €
Animation	-	-	s	s	27 280 €	s
Culturelle	-	-	35 843 €	37 480 €	30 050 €	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	40 264 €
Sociale	-	-	-	-	28 848 €	-
Sportive	-	-	s	s	-	-
Technique	-	s	-	s	27 496 €	29 214 €
Moyenne toute filière	s	75 212 €	35 324 €	39 966 €	27 878 €	29 614 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	23,6%	38,5%	16,8%	21,2%	12,7%	15,5%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Technique	83,39	Femmes	73,6
Sportive	59,50	Hommes	15,0
Police municipale	30,50		

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires						
	Catégorie A	Femmes			Hommes		
		Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	9 797 €	2 576 €	19 800 €	14 360 €	2 238 €		
Animation	3 927 €	2 231 €		14 400 €			
Culturelle	2 987 €	1 793 €		960 €			
Sociale		1 793 €					
Sportive	1 793 €			3 600 €			
Technique		1 708 €	21 600 €	11 591 €	2 172 €		

Filières	Contractuels sur emploi permanent						
	Catégorie A	Femmes			Hommes		
		Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative							
Animation							
Culturelle							
Sociale							
Sportive							
Technique							

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **mai 2025**
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Version 1



FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

19

21,1%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

667

14

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

35

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	1	0	1	5%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	13	5	18	95%
Ensemble	14	5	19	

Selon le genre

Femmes 26,3%

Hommes 73,7%

Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 5,3%

Cat C 94,7%

Taux d'absentéisme

1,3%

Taux d'exposition

10,3%

Taux de fréquence

11,0%

Indice de gravité*

43,5

*Durée moyenne des arrêts

Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

2

50,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

7

1

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

4

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	2	2	100%
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	2	2	

Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,7%

Taux de fréquence

0,7%

Indice de gravité*

7,0

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

0

Nombre de jours d'absence

0

Nombre de jours par maladie

-
en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

▸ Selon le genre

Femmes	-
Hommes	-

▸ Selon la catégorie

Cat A	-
Cat B	-
Cat C	-

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité*

0,0

*Durée moyenne des arrêts

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

-
suite à une inaptitude liée à un
accident de travail ou une maladie
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

-
% des propositions acceptées
demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

	Femmes	Hommes
Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme	0	0
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées	5	1
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
Mises en disponibilité d'office	0	0
Retraite pour invalidité	0	2
Licenciement pour inaptitude physique	0	0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

3

0
en ETPR

Assistants de prévention*	3	Médecins de prévention**	0
Conseillers de prévention*	0	Infirmiers**	0
ACFI*	0	Autres personnels*	0

*en nombre d'agents

**en ETPR

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

77

22 591 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	6	0 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	2 100 €	35	60 €
Formation dans le cadre des habilitations	5 570 €	36	155 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	7 656 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	7 265 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2024)	✓
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	✗
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✓
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✗
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

4

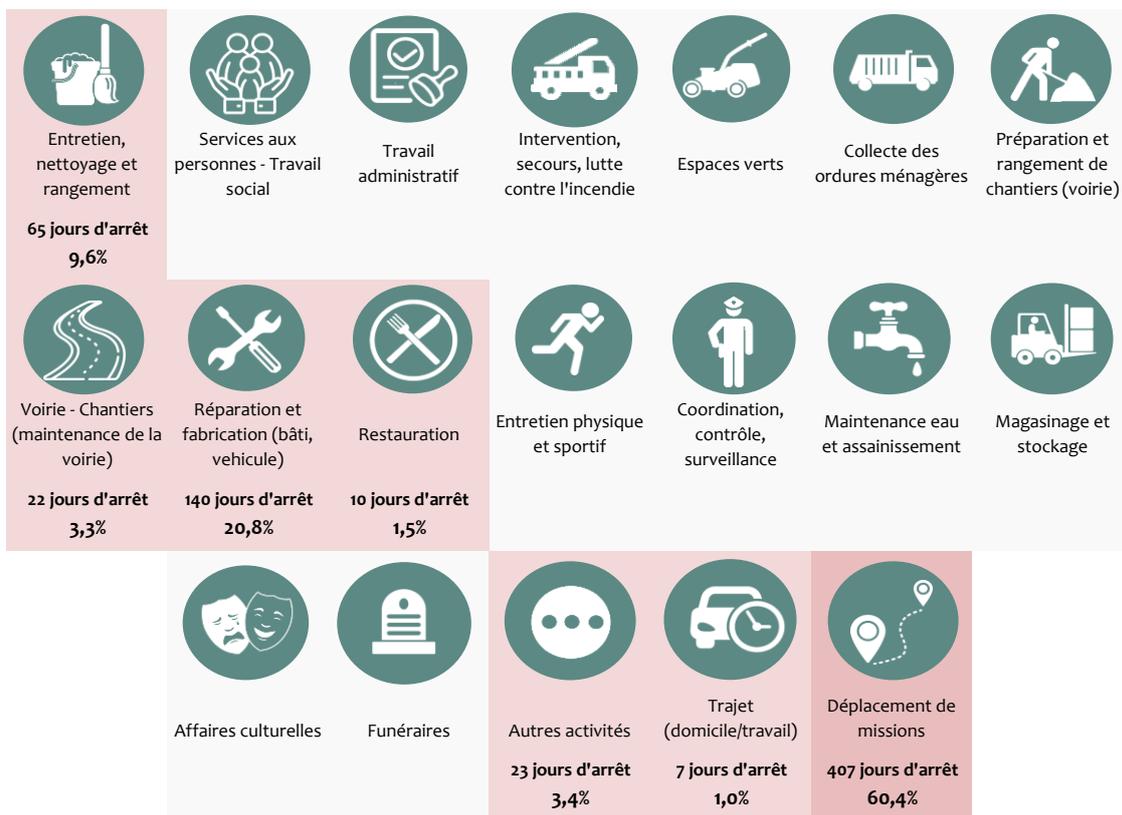
Nombre de réunions du FSSSCT

0

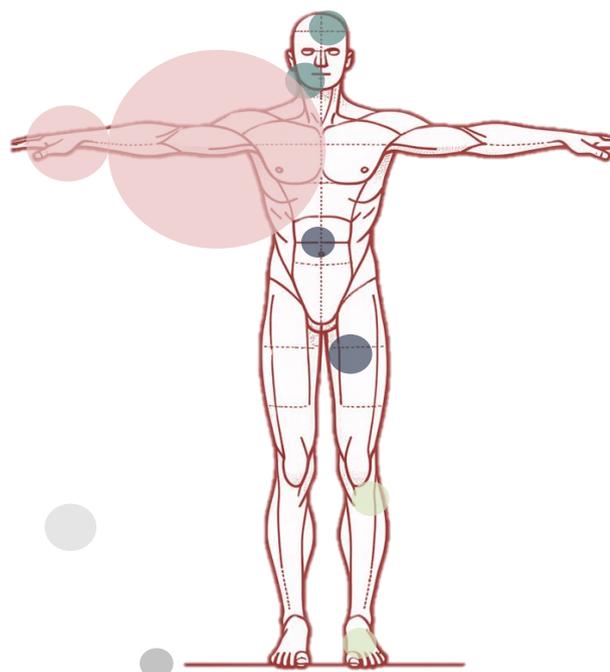
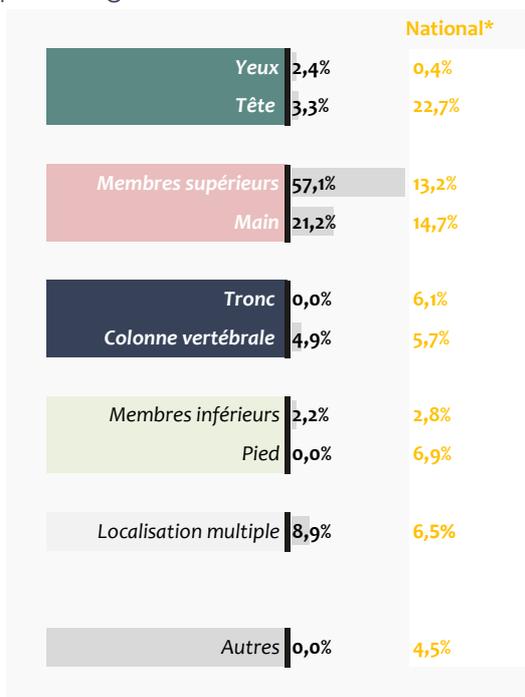
0
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



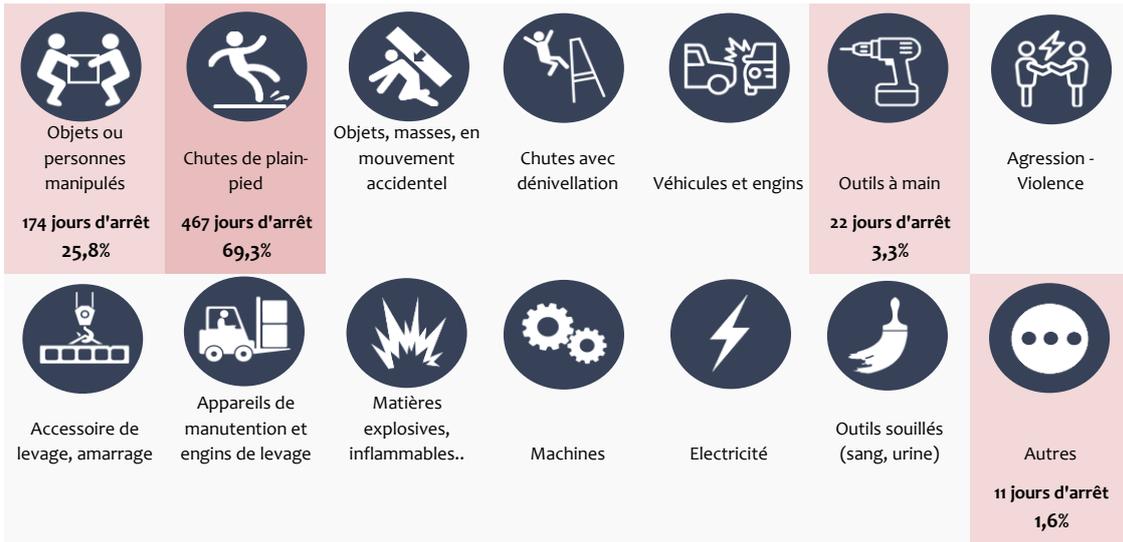
Principaux sièges de lésions des accidents de travail



*Données FPT RSU 2022

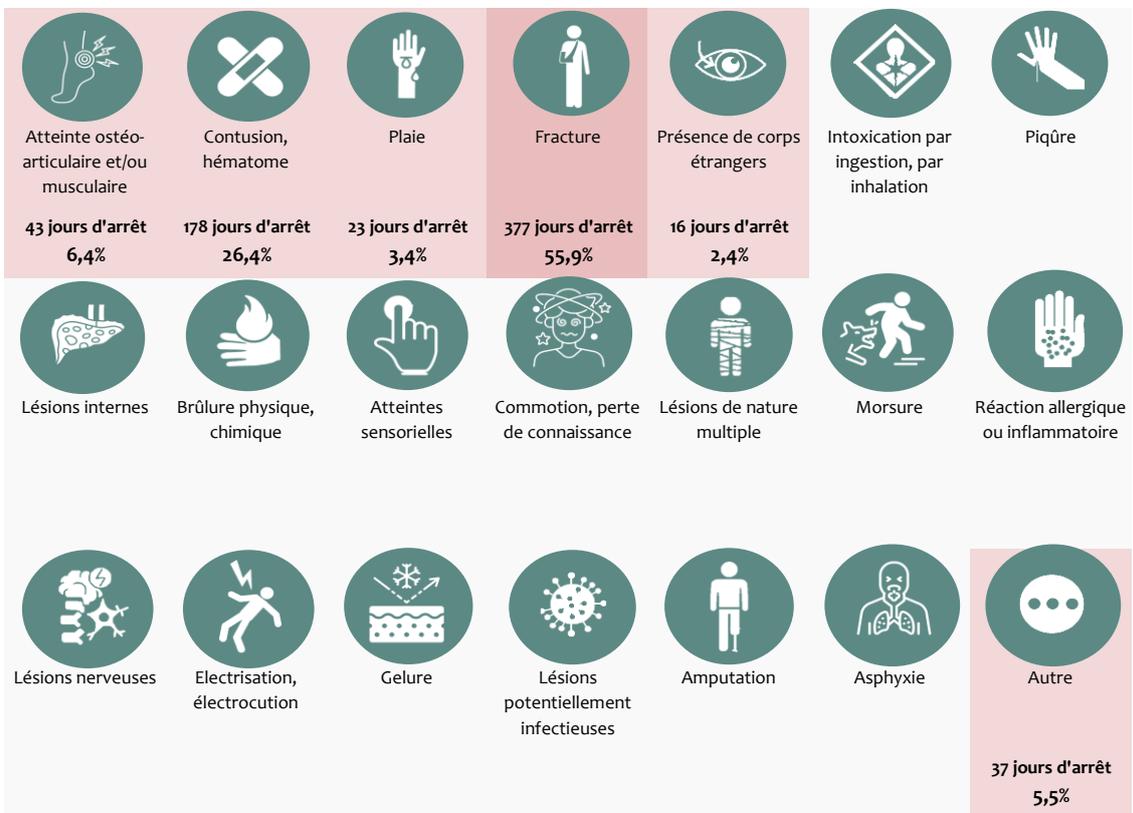
- ▶ Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres supérieurs représentant 57,1% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



- ▶ Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (69,3% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



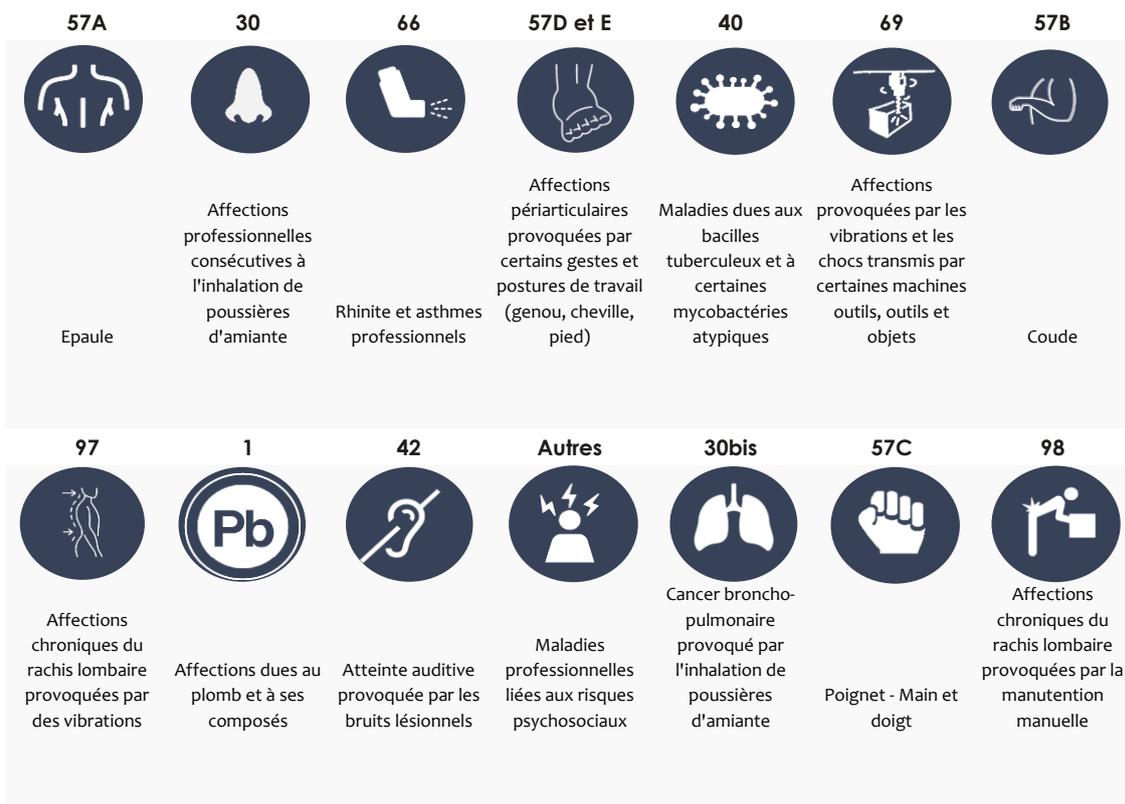
- ▶ La principale nature de lésions liée aux accidents est la fracture (55,93% des jours d'arrêts)

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



— Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	x
Existence d'un diagnostic RPS	x
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✓
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✓
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	x
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	x
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	x
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	x

— Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **mai 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Version 1

